



## recel successoral- detournement d'argent

Par **flav77**, le **17/01/2012** à **21:14**

bonjour

en pleine succession, suite au décès de mon père en 2010, 3 héritiers moi, mon frère et la belle mère - placé en maison de retraite par son beau fils. suite à un désaccord concernant la succession (somme d'argent disparue + 600 000 euros) eh oui. je possède en ma possession des document montrant des mouvents important avant le décès de mon père c'est à dire cloture PEA / ASSURANCE VIE/ LIVRET DURABLE etc.

LE NOTAIRE gérant la succession est pour moi un incapable et en plus très agressif montrant un peu plus son incompetence, j'ai du prendre un notaire pour me représenter. ce dernier à pu réintégrer pratiquement 400 000 euros la somme restante à été détournée par une personne proche pour de ne pas dire mon frère.nous avons pris un avocat qui m'a fait perndre plus d'argent en 2 mois alors que le notaire que nous avons choisi et nettement plus efficace de plus des documents supplémentaires s'ajoutent à la longue liste de preuve de détournement d'argent. la veille du décès de mon père un virement de 20 000 euros a été effectué sur une assurance vie. je me suis présenté auprès d'un autre avocat mais il faut apporter la preuve que mon frère à bien toucher cet argent- pratiquement impossible. toutes les banques me font barrage. aujourd'hui un peu perdu je pense mettre mon dossier auprès de la brigade financière (répression des fraudes) et de transmettre mon dossier aux impots afin qu'ils puissent récupérer les fonds disparus.au moins l'argent sera recuperer pour l'Etat. derrière cette histoire il y a manipulation - la seule personne de confiance et mon notaire qui a su voir les choses et les demander au notaire incompetent suivant la succession.

par ailleurs j'ai l'intention d'envoyer un courrier à la chambre des notaires concernant tous les dysfonctionnements concernant cette succession. le notaire est incapable de noté mon adresse domicile correctement après lui avoir signalé à mainte reprise.

comment récupérer ces 200 000 euros manquant, poursuivre la personne qui a su profité de la situation????

je reste à votre disposition pour toute question  
encore merci

Par **thelesurvivant1**, le **23/08/2012** à **10:38**

Bonjour, "**LE NOTAIRE gérant la succession est pour moi un incapable et en plus très agressif montrant un peu plus son incompetence toutes les banques me font barrage.**" C'est curieux je pensais être le seul, **la rétention d'information empêche un administré de faire valoir ses droits** alors que **Art 724 CC Les héritiers désignés par la loi sont saisis de plein droit des biens, droits et actions du défunt.** Certains s'en moquent avec l'assentiment de tous !!! Merci pour l'info et ils y en certainement beaucoup d'autres qui s'en

inspireront. Cordialement.